

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 18 novembre 2019

**LABELLISATION CITE ÉDUCATIVE - FONDS D'AMORCE 2019 - DEMANDE
DE SUBVENTIONS**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019 autorisait le Maire à proposer la candidature de la Ville de Mantes-la-Jolie au label « Cité Educative », autour de trois (3) grands axes :

- conforter le rôle de l'école,
- promouvoir la continuité éducative,
- ouvrir le champ des possibles.

L'intérêt porté à la Ville pour candidater à ce label national repose sur des bases existantes qui mettent en lumière une volonté marquée de faire de l'éducation une grande priorité partagée.

Le 5 septembre 2019, le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministre de la Ville et du Logement ont labellisé la Ville.

Les cités éducatives ont vocation à mieux accompagner les élèves vers la réussite et ce du plus jeune âge jusqu'à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs.

Dans la volonté d'une dynamique concertée, la Ville et l'Education nationale ont recherché une adhésion élargie à la construction de l'écosystème en associant les associations des champs scolaire, culturel et sportif, le Conseil départemental et notamment les secteurs d'action sociale et pôle enfance/jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales.

La labellisation a ouvert une nouvelle phase dite « d'approfondissement » : l'objectif

est de préciser l'avant-projet par un plan d'actions et un tableau de financement, fondé sur des actions efficaces et pérennes conduites autour des établissements scolaires.

Elle se scinde en deux (2) temps :

- un temps d'amorçage 2019 avec un fonds dédié immédiatement à hauteur de 85 000 euros pour les territoires confirmés, auxquels s'ajoutent 30 000 euros pour les établissements scolaires.
- un plan pluriannuel 2020/2022.

Les acteurs investis localement dans cette démarche s'accordent sur les principes suivants autour de ce Label de Cité Educative mantaise :

- un état d'esprit collectif,
- une stratégie locale ambitieuse,
- un moyen de renforcer les articulations : bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'Ecole et une opportunité de mieux coordonner les dispositifs existants,
- une promotion de parcours.

Les enjeux locaux concertés, issus des travaux jusqu'à présent menés par les professionnels et les associations, portent sur :

- la lisibilité et cohérence des actions et dispositifs,
- une convergence avec la labellisation Ville apprenante : savoir apprendre et désir d'apprendre,
- une valorisation accrue des réussites,
- un diagnostic partagé en continu de tous les acteurs dans un objectif d'amélioration continue,
- une optimisation de parcours,
- un souci d'évaluation permanente.

Chacun s'accorde sur le principe d'un dénominateur commun autour de la parentalité pour la mobilisation pleine et entière dans l'enjeu éducatif.

Aussi, au titre du Fonds d'amorce pour 2019, le groupe projet, composé de l'Education nationale et de la Ville, propose quatre (4) actions visant au lancement de la dynamique Cité Educative, concomitamment à la phase d'approfondissement toujours en cours :

1) Ingénierie de projet - veiller à une dynamique collective : accompagnement à une collaboration multiacteurs et multisectorielle d'intelligence collective.

2) Tutorat et valorisation des compétences :

Action nouvelle et innovante, elle permet aux jeunes lycéens et collégiens de transposer leurs savoirs aux plus jeunes. Cette action s'inspire des facteurs de réussite d'actions déjà expérimentées localement.

3) Étendre le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à l'intégralité du territoire communal :

Il s'agit de prolonger une action reconnue, sur le seul secteur non-couvert (centre-ville), dans une approche globale et intégrée et poursuivant l'objectif d'impliquer les parents.

4) Une réponse pédagogique aux problématiques sanitaires :

Action novatrice, il s'agit d'équiper un lieu pour le mettre à disposition d'écoles

sanitaires et d'instituts de formations paramédicales ou de santé ; pour sensibiliser les parents aux soins paramédicaux de leurs enfants, optimisant ainsi leurs chances de réussite.

Ces quatre (4) actions représentent un budget global de 142 150 euros, pour lesquelles il est demandé une subvention à hauteur maximale de 85 000 euros correspondant au fonds d'amorce 2019.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les actions proposées au titre du Fonds d'amorce 2019 de la Cité Educative et d'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions et documents afférents.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019 portant sur la candidature de la Ville à la Labellisation Cité Educative,

Vu la réponse ministérielle du 5 septembre 2019 annonçant la labellisation de la Ville de Mantes-la-Jolie et la phase d'approfondissement nationale,

Considérant la concertation mise en œuvre localement et notamment avec l'Education nationale autour de cette labellisation,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les actions présentées au titre du fonds d'amorce 2019 de la Cité Educative,
- **d'autoriser** le Maire à signer les demandes de subventions s'y rapportant et les documents y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET